

Règlements – Corvée de nettoyage des rues

Samedi 9 mai 2026

1. Objectif

La corvée vise à mobiliser les citoyens pour le nettoyage des rues et des espaces publics, dans un esprit de participation citoyenne et de protection de l'environnement.

2. Participation

- L'activité est ouverte à tous les citoyens.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- Chaque participant agit de façon volontaire.

3. Sécurité

- Le port de gants est obligatoire.
- Le port de vêtements visibles (dossard ou couleurs vives) est fortement recommandé. La municipalité fournit des dossards pour que dans chaque groupe il y ait des personnes visibles.
- Les participants doivent respecter le Code de la sécurité routière en tout temps.
- Il est interdit de manipuler des objets dangereux (seringues, produits chimiques, animaux morts, etc.). Ceux-ci doivent être signalés à l'organisation.
- Une trousse de premiers soins est disponible en tout temps auprès du responsable de secteur.

4. Encadrement

- Un responsable de secteur est désigné pour chaque zone.
- Les consignes de sécurité doivent être respectées en tout temps.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règles.
- Les participants doivent se présenter au point de rassemblement à l'heure indiquée pour recevoir les consignes et le matériel.
- L'activité se termine obligatoirement au point de rassemblement afin de permettre la vérification du retour de tous les participants.

5. Responsabilité

- Chaque participant est responsable de sa propre sécurité.
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident, sauf en cas de faute grave.
- Une autorisation parentale peut être exigée pour les mineurs.

6. Matériel

- La municipalité fournit collations, sacs, gants et matériel de base.
- Les participants doivent utiliser le matériel de façon sécuritaire.

7. Gestion des déchets

- Les déchets doivent être déposés aux endroits désignés.
- Le tri des matières recyclables est encouragé.

8. Conditions météo

- L'activité peut être annulée ou reportée en cas de conditions météorologiques défavorables.

9. Acceptation des risques

- En participant à l'activité, chaque personne reconnaît les risques associés et accepte d'y participer de son plein gré.